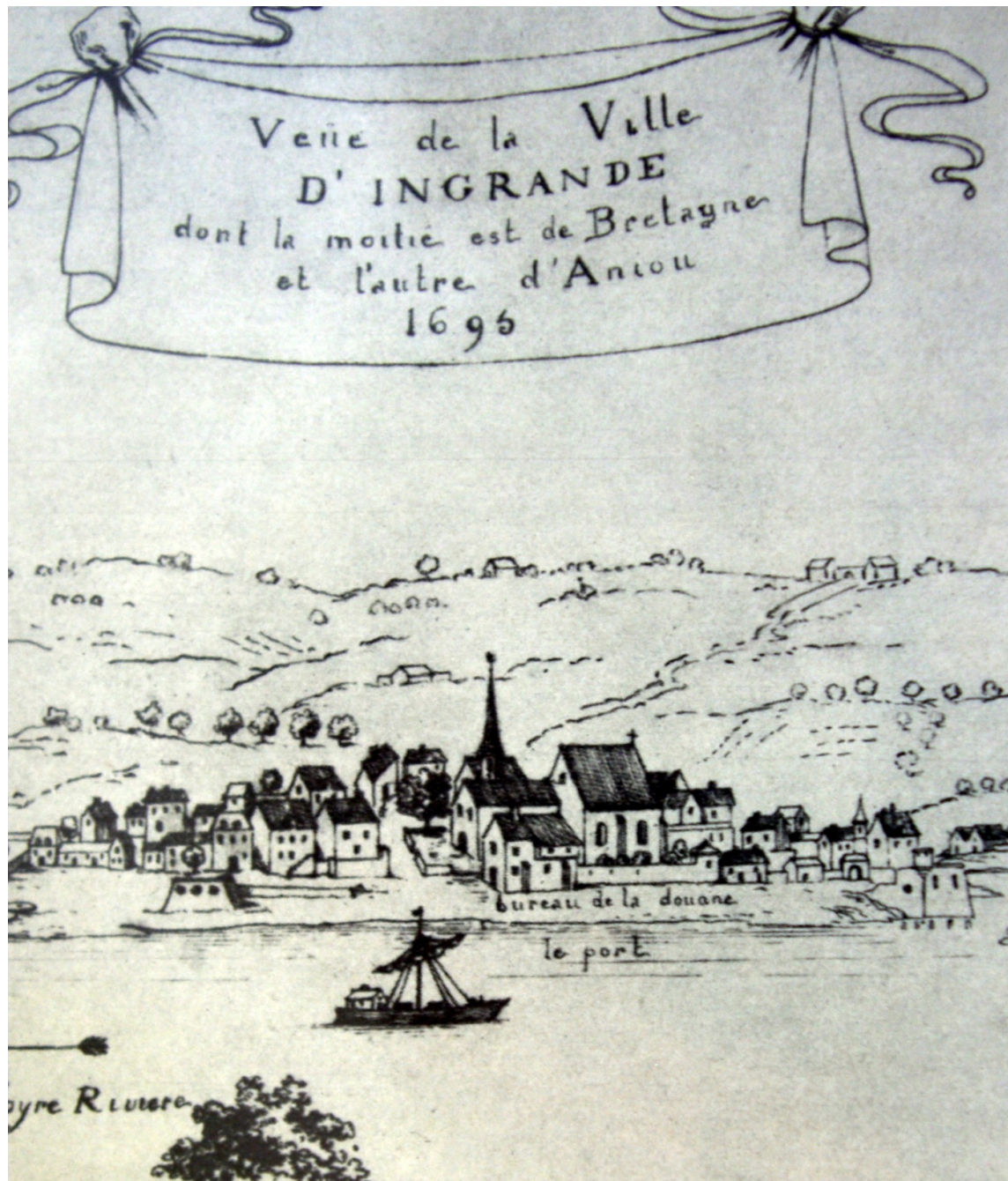


PAGE de COUVERTURE :

**HISTOIRE DES PEAGES DE LOIRE, à partir de l'exemple des
Péages d'Ingrande et Chantocé, perçus à Ingrande.**



Par Jean-Louis BEAU

4^{ème} de COUVERTURE : CONTENU de l'OUVRAGE :

Cet ouvrage se propose d'apporter une clarification dans le maquis des différents péages de Loire entre le Moyen Age et la Révolution, à partir de l'exemple concret des péages d'Ingrande et Chantocé perçus à Ingrande, illustré par les textes de l'époque.

L'affaiblissement du pouvoir royal entre le 9^{ème} et le 12^{ème} siècle, créa les conditions pour une appropriation et une multiplication des péages seigneuriaux sur la Loire, notamment ceux de Chantocé et d'Ingrandes, souvent associés à celui de Saint Florent.

Selon les textes, le fief justicier donne au seigneur un « *droit aux péages établis de toute éternité selon la Coutume, mais pas d'en créer de nouveaux* ». Cependant, dans les périodes troublées comme la Guerre de Cent Ans, il s'en crée régulièrement des nouveaux, pour la plupart injustifiés et illicites, mais qui finissent régulièrement par être officialisés et légalisés à travers la pratique ou la « Coutume », et dont le nombre, le nom, et la variété ne sont limités que par l'imagination fertile des seigneurs locaux.

En 1448, pour faire droit aux plaintes répétées des marchands, les péages d'Ingrande et Chantocé seront regroupés à Ingrandes où réside désormais le « receveur des péages et acquits d'Ingrande et Chantocé ».

En 1631, tous les péages seigneuriaux sur la Loire sont officiellement rachetés et supprimés par Ordonnance Royale, dont ceux d'Ingrande et Chantocé.

Par un Edit de Colbert daté de 1664, ils seront progressivement remplacés par ce qu'on appellera les « Droits de Traités » ou « Droits du Roy », préfiguration des Droits de Douanes tels que nous les connaissons, aujourd'hui.

Ainsi, durant tout l'Ancien Régime, l'entrée dans le Royaume de France et la taxation des marchandises y pénétrant, continueront de se situer à Ingrandes, cité frontière entre l'Anjou et la Bretagne.

BIBLIOGRAPHIE DE L'AUTEUR :

Jean-Louis BEAU poursuit depuis quelques années des recherches sur l'histoire d'Ingrande entre le Moyen Age et la Révolution.

Ces travaux ont débouché sur la publication en 2014 d'un Livre édité aux Editions du PETIT PAVE, intitulé : « INGRANDE, petit village des bords de Loire entre Anjou et Bretagne, du Moyen Age à la Révolution ».

En 2016, il publie dans la Revue de l'ARRA N° 31, un long article consacré à une description détaillée d'« Ingrande à la fin du 13^{ème} siècle ».

Par ailleurs, Jean-Louis BEAU est Membre Associé de l'Académie d'Angers, et Secrétaire Adjoint de l'Association « Tourisme, Culture et Patrimoine d'Ingrandes Le Fresne sur Loire ».